

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 08 novembre 2016**

L'an deux mil seize, le huit novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

**Présents** : Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. MARY Georges. BOUCHARD Laurent. BOUCHER Eric. DAILLY Christophe. GERRIET Grégory. MARESCHAL Christophe. SUDEIX Franck. MARION Cédric. VOISIN Jean-Marc.

**Absents excusés** : M. DUCREUX Philippe (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis). Mme LEPETZ Joëlle.

**Secrétaire** : M. MARY Georges

**1/Complément récompenses aux examens jusqu'au baccalauréat**

**DE-01-08-11-16**

Le Conseil Municipal complète sa délibération du 26 juillet 2016 par laquelle il décidait de récompenser les élèves reçus aux examens de 2016 en y ajoutant les élèves dont les noms suivent :

**ENTREE EN 6<sup>ème</sup> : 20 Euros**

*Pour mémoire.*

**BREVET DES COLLÈGES : 25 Euros**

ALVES DA SILVA Audrey, BONNARDOT Eloïse,  
VIREY Adrien, SIXT Lucas.

**CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE : 25  
Euros**

*Pour mémoire.*

**C.A.P. : 25 Euros**

*Pour mémoire.*

**B.E.P. : 35 Euros**

*Pour mémoire.*

**3/Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

**DE-03-08-11-16**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols a été signée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le 15/05/2015 pour une mise en œuvre au 01/07/2015.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de faire évoluer le service en mettant à disposition de chaque commune un portail numérique « Cart@ds » à accès individualisé. Chaque commune bénéficiera d'un système d'enregistrement unique et automatisé permettant un accès au suivi des dossiers en cours d'instruction et aussi à l'historique des dossiers sur les parcelles. Il est donc nécessaire de préciser les conditions de mise à disposition de ce nouvel outil.

Le Conseil municipal, après délibération,

► **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout autre document se rattachant à la présente décision.

**4/Mise en accessibilité salle de bains appartement n° 7 sis 6 rue de Damparis (occupé par Mme et M. DONARD Michel)**

**DE-04-08-11-16**

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 27 septembre 2016 autorisant le Bureau Municipal à prendre une décision concernant cette affaire. Ce dossier a été retravaillé et l'installation d'une cabine de douche a paru plus judicieuse qu'une douche à l'italienne.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- ADS CHAUFFAGE : 3 468.08 € TTC
- SARL BONNIN Fils : 3 352.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- = ADS CHAUFFAGE : 10 401.40 € TTC
- SARL BONNIN Fils : 9 606.19 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 12 voix pour et 1 abstention (M. VOISIN Jean-Marc), de confier à la SARL BONNIN Fils les travaux de rénovation du chauffage de l'appartement 8 rue de Damparis et d'installer une pompe à chaleur air-eau bi-bloc moyennant un coût TTC de 9 606.19 €.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur l'opération 106 – RÉSIDENCE DU CANAL - du budget primitif 2016.

## **7/Examen de l'avant-projet rénovation du système de chauffage de l'église**

**DE-07-08-11-16**

Le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 26 juillet 2016 confiant au bureau d'études INGETEC'S les études pour la rénovation du chauffage de l'église.

Un état des lieux des installations existantes a été réalisé ainsi qu'un Avant-Projet. Ce dernier propose deux scénarii :

- Centrale de Traitement d'Air avec sonde d'humidité pour un investissement prévisionnel de 26 000 € H.T. et un coût global actualisé sur 20 ans de 51 635.00 € TTC.
- Radiants électriques pour un investissement prévisionnel de 14 200 € H.T. et un coût global actualisé sur 20 ans de 53 185.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 9 voix pour et 4 abstentions (MM. BOUCHER Eric, GERRIET Grégory, SUDEIX Franck et VOISIN Jean-Marc), de retenir le scénario avec la Centrale de Traitement d'Air avec sonde d'humidité pour un investissement prévisionnel de 26 000 € H.T. et un coût global actualisé sur 20 ans de 51 635.00 € TTC.

## **10/Information sur une demande d'intention d'aliéner**

**DE-10-08-11-16**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle AD n° 361 sise 8 rue du Stade d'une surface totale de 759 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE**, à l'unanimité, que le droit de préemption n'a pas à être exercé sur la parcelle AD n° 361 sise 8 rue du Stade.

## **11/Lecture d'une demande de l'École de Rugby**

**DE-11-08-11-16**

Monsieur Eric BOUCHER, Conseiller Municipal, Responsable de la Commission Communale « SPORTS ET LOISIRS » donne lecture à l'assemblée de la lettre émanant de l'École de rugby du Grand Dole Rugby, représentée par Messieurs VIREY Jérôme et TESSIER Gérald.

Ils sollicitent une participation communale pour encourager les 75 jeunes qui composent cette école en leur offrant, lors du goûter de fin d'année, un tee-shirt ou une casquette avec le logo du Grand Dole Rugby. Les communes de DAMPARIS et de TAVAUX ont également été sollicitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE** à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200.00 € à l'école de rugby qui servira au financement de tee-shirts ou casquettes avec le logo du Grand Dole Rugby et qui seront remis aux 75 jeunes composant l'école de rugby, lors du goûter de Noël qui doit se dérouler à la salle des fêtes d'ABERGEMENT LA RONCE.

► **DIT** que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65 du budget primitif 2016.